

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 19 décembre 2025 à 18h00

Présents: MM Choisy Michel, Cozette JP, Choisy Marc, Pillon M, Pichard P, Levasseur Y, Grimal JL, Harrissart R, Gellynck B, Butez Ch, Letupe L, Grimal C, Caule D.

Absentes: , Mme Blot Lydie, Ricquebourg Perrine

Secrétaire de Séance : Mme Cécile Grimal

Lecture du précédent compte rendu approuvé à l'unanimité

Assurance statutaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune, par la délibération du 17/02/2025 a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

D'accepter l'offre suivante établie par le courtier RELYENS SPS et CNP ASSURANCES dans le cadre de la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme :

Durée du contrat : 5 ans (date d'effet du 01/01/2026 au 31/12/2030)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Longue Maladie / longue durée ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire, décès

Conditions : **taux : 8,29% / franchise : 10 jours pour la maladie ordinaire**

uniquement

Agents affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire

Conditions : **taux : 0,90% / franchise : 10 jours ferme en maladie ordinaire**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'adhésion en résultant.

Demande de subventions projet terrain de football

Suite à la précédente réunion du Conseil et dans le cadre des travaux de mises aux normes (obligatoires) des installations du stade (éclairage, buts et bancs de touche), monsieur le Maire avait demandé plusieurs devis ainsi qu'une participation du Club de foot. Un groupe de travail sous la responsabilité de Yohann Levasseur a été chargé de présenter un dossier tenant compte de ces remarques.

Le projet ainsi présenté et comprenant la mise aux normes de l'éclairage ainsi que le passage au LED pour 7943 € HT s'élève au total à 17735 € HT. Le RAC prenant à sa charge le démontage et l'installation des buts (économie réalisée 12 106 € HT).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter les diverses subventions possibles (Département, Etat et ligue de football)
Les travaux concernant la réfection du terrain sont également validés pour un montant de 4620 € HT suivant le devis présenté et retenu de la Société Renov'Sport.

Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 04/12/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°52 de l'exercice 2016 (montant : 156.43 €) ; - n°210 de l'exercice 2023 (montant: 9.20 €)

Soit un montant total de 165.63 euros.

Motion de soutien présentée par l'AMF

Sur proposition de monsieur le Maire, et après lecture de celle-ci , le conseil municipal adopte à l'unanimité la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes présentée par l'association des Maires de France.

Questions diverses

Proposition de spectacle troupe de théâtre

Monsieur Leboeuf ancien enseignement de la classe de maternelles de Rollot qui fait partie d'une troupe de théâtre d'improvisation se propose de venir faire un spectacle ouvert à tous gratuitement dans la salle des fêtes de la Commune, moyennant la somme de 300 €.

Le conseil municipal donne son accord .

Vœux du Maire

Les vœux auront lieu le samedi 24 janvier à la salle des fêtes de Rollot.

Fin de séance 18h40